

SESSION 2010

**AGREGATION
CONCOURS EXTERNE**

**Section : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES
LANGUE ET CULTURE JAPONAISES**

TRADUCTION EN JAPONAIS

Durée : 4 heures

Documents autorisés : Dictionnaire Kôji-en, Iwanami, 1983, et rééditions; Dictionnaire Taishûkan kango shinjiten, Taishûkan, 2001, et rééditions.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Au Japon se produit la rencontre d'une langue et d'une culture qui s'étaient développées sans écrit, avec une écriture conçue ailleurs, dans l'empire chinois. L'ironie du sort a voulu que la langue japonaise présente de telles différences avec la langue chinoise que cette écriture n'était sans doute pas la mieux adaptée à sa notation. Aussi l'histoire de l'écriture au Japon apparaît-elle comme celle d'un long combat que les Japonais ont mené depuis le début de notre ère, et quasiment jusqu'à aujourd'hui, pour adapter à la notation de leur langue cette écriture étrangère.

Entre autres utilisations qu'ils ont faites de l'écriture idéogrammatique chinoise, les Japonais s'en sont servis pour établir un système phonétique : des signes qui, dans le système chinois, ont une valeur à la fois sémantique et phonétique se réduisent à une valeur uniquement phonétique. Ce type de processus n'est pas spécifique au Japon. Il existe un cas similaire avec le cunéiforme, lorsqu'il a servi pour noter d'autres langues que le sumérien. Ce qui est intéressant, dans le cas du Japon, c'est d'abord que ce système est encore en usage de nos jours, mais surtout qu'il a toujours coexisté avec un autre emploi des signes chinois, sinon exactement identique à leur utilisation chinoise, mais au moins fidèle à leur vocation originelle.

Catherine Garnier, « Histoire de l'écriture au Japon », *Faits de langue*, n° 17, 2001.

Documents autorisés :

- dictionnaire *Kôjien*, Iwanami shoten, 1983, et rééditions ;
- dictionnaire *Taishûkan kango shinjiten*, Taishûkan, 2001 et et rééditions.

Tout autre document ou dictionnaire, ainsi que tout matériel électronique, est rigoureusement interdit.